

Récépissé de dépôt d'une demande de permis d'aménager

Dans le cadre d'une saisine par voie électronique, le récépissé est constitué par un accusé de réception électronique.

Vous avez déposé une demande de permis de construire ou d'aménager. **Le délai d'instruction de votre dossier est de TROIS MOIS** et, si vous ne recevez pas de réponse de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.

→ **Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous contacter :**

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...);
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier ;
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

→ **Si vous recevez une telle correspondance avant la fin du premier mois, celle-ci remplacera le présent récépissé.**

→ **Si vous n'avez rien reçu à la fin du premier mois suivant le dépôt, le délai de trois mois ne pourra plus être modifié. Si aucune réponse de l'administration ne vous est parvenue à l'issue de ce délai de trois mois, vous pourrez commencer les travaux (certains travaux ne peuvent pas être commencés dès la délivrance du permis et doivent être différés : c'est le cas des travaux situés dans un site classé, des transformations de logements en un autre usage dans les communes de plus de 200 000 habitants et dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ou des installations classées pour la protection de l'environnement. Vous pouvez vérifier auprès de la mairie que votre projet n'entre pas dans ces cas) après avoir :**

- adressé au maire, par voie papier (en trois exemplaires) ou par voie électronique, une déclaration d'ouverture de chantier (vous trouverez un modèle de déclaration CERFA n° 13407 à la mairie ou sur le site officiel de l'administration française : <http://www.service-public.fr>) ;
- affiché sur le terrain ce récépissé pour attester la date de dépôt ;
- installé sur le terrain, pendant toute la durée du chantier, un panneau visible de la voie publique décrivant le projet.

⚠ **Le permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

100610001

AP/CT/

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN,
LE DEUX SEPTEMBRE**

A LANDIVISIAU (Finistère), 10, rue de la Tour d'Auvergne, en l'Office Notarial ci-après nommé,

Maître Arnaud PRIGENT, notaire soussigné, membre de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée "Arnaud PRIGENT et Hervé RAMOND, notaires associés" titulaire d'un Office Notarial à LANDIVISIAU (Finistère), 10, rue de la Tour d'Auvergne,

A reçu le présent acte de vente à la requête des parties ci-après identifiées.

Cet acte comprend deux parties pour répondre aux exigences de la publicité foncière, néanmoins l'ensemble de l'acte et de ses annexes forme un contrat indissociable et unique.

La première partie dite "partie normalisée" constitue le document hypothécaire normalisé et contient toutes les énonciations nécessaires tant à la publication au fichier immobilier qu'à la détermination de l'assiette et au contrôle du calcul de tous impôts, droits et taxes.

La seconde partie dite "partie développée" comporte des informations, dispositions et conventions sans incidence sur le fichier immobilier.

PARTIE NORMALISEE

IDENTIFICATION DES PARTIES

VENDEUR

Mademoiselle Carole QUENTRIC, Pharmacienne, demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92200) 54 rue Perronet.

Née à LANDERNEAU (29800) le 30 janvier 1989.

Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121810-DE

PCL XL error

Subsystem: xlpaint

Error: unknown error

Operator: LineRelPath

Position: 35767



Aménagement du parc d'activité communautaire de Lestrévignon

Dossier d'autorisation
environnementale

Application des articles L. 181-1 à
L.181-4 du Code de
l'environnement

Description du projet

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du
Pays de Landivisiau

Zone de Kerven
Rue Robert Schuman

29400 – Landivisiau

EF Études
ZA Le Chemin Renault
35 250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
Tel : 02.99.55.41.41
contact.35@ef-etudes.fr

Réf ETDI061

Date : Juin 2025



Table des matières

1	Identité du demandeur	2
2	Présentation du projet	2
3	Cadrage réglementaire.....	5
4	Localisation du projet.....	5
5	Etat actuel	7
6	Etat futur	7

1 IDENTITE DU DEMANDEUR

Nom :	Communauté de Communes du Pays de Landivisiau
SIRET :	242 900 751 00189
Adresse :	Rue Robert Schuman 29400 LANDIVISIAU
Téléphone :	02 98 68 42 41
Personne en charge du suivi du dossier :	Marc ROIGNANT
Email :	m.roignant@paysdelandi.com

2 PRESENTATION DU PROJET

Le présent rapport traite d'un projet d'aménagement d'un parc d'activités communautaires dont l'emprise porte sur une surface de 10,41 ha, en vue de permettre la construction de bâtiments d'entreprises industrielles, artisanales et de services.

Dans ce cadre, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau réalise les travaux de viabilisation (voirie, assainissement des eaux usées, collecte et rétention des eaux pluviales, éclairage public et réseaux divers) afin de garantir la desserte des lots qui seront découplés à la demande des entreprises venant s'implanter sur le site.

La phase travaux du projet consistera :

- En la création d'une voirie de desserte interne de 554 ml, dont :
 - o Une voie de 475 ml présentant un gabarit de 11 m de large, composé d'un cheminement doux de 2,5 m de large, d'une chaussée de 6 m de large adaptée aux véhicules usagers des zones d'activités et d'une bande plantée de 2,50 m (soit 911 m²) ;
 - o Une antenne de 79 ml présentant une chaussée de 6 m de large et un cheminement doux de 3 m de large ;
- Au découpage en lots à la demande pour limiter la surconsommation foncière en répondant au plus près aux besoins ;
- Au raccordement au réseau d'assainissement collectif ;
- A la rétention et l'infiltration des eaux pluviales en surface dans une prairie formée par un merlon plantée
- A l'équipement en différents réseaux (AEP, BT, télécoms) ;
- A la création de 850 ml de haies et talus bocagers au pourtour de la zone ;
- A la création d'un chemin piéton de 220 ml en limite Ouest de la zone.

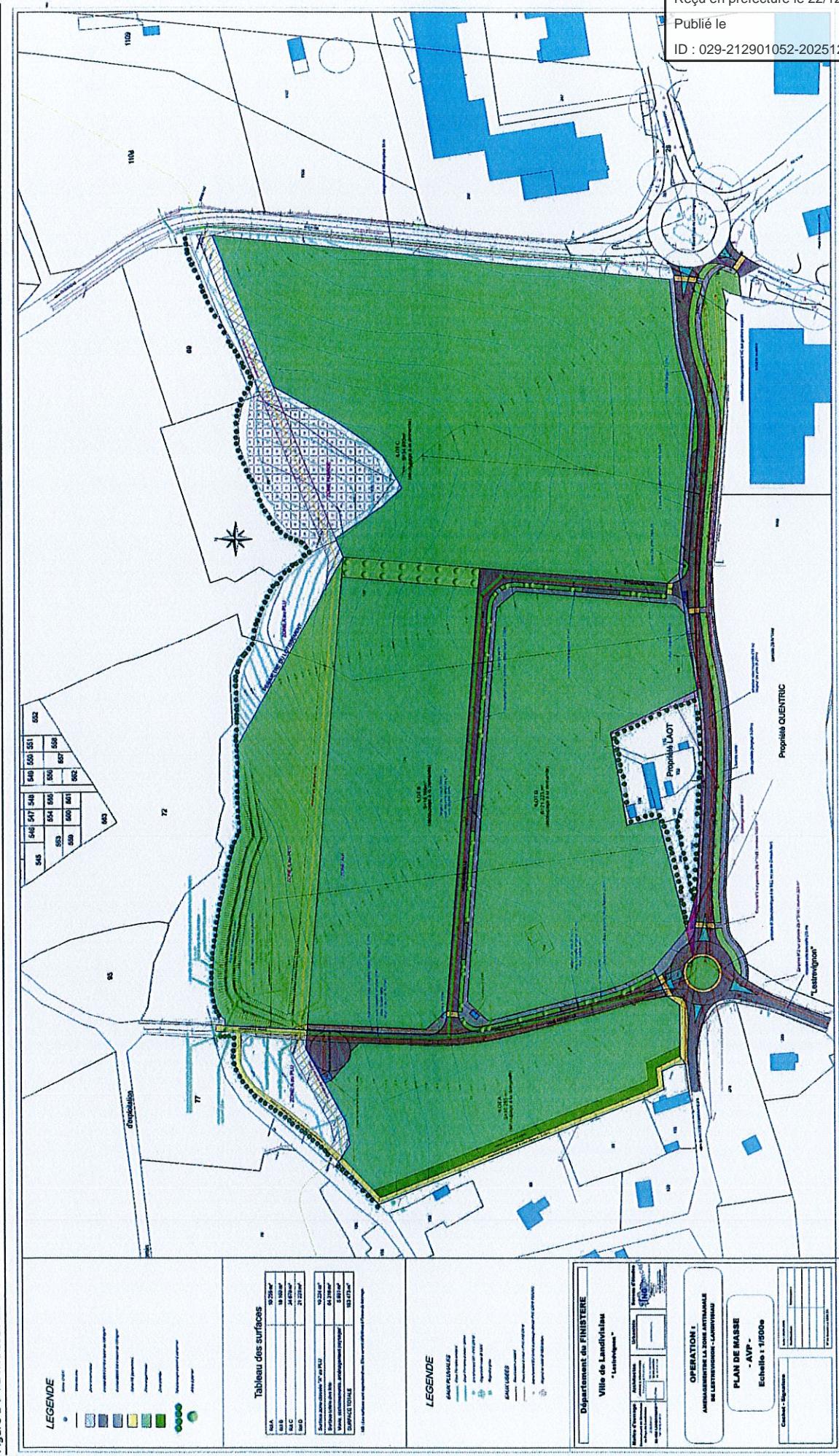
Ces travaux seront réalisés en 2 phases. La première consistera dans la réalisation de la voirie provisoire, des haies et talus bocagers situés dans le domaine public, des liaisons douces, de la digue de rétention (digue hors périmètre) et de la pose des réseaux. Elle durera 6 mois, puis 2 mois pour la réalisation de la voirie.

La desserte du site sera assurée par une boucle structurante, accompagnée d'un cheminement doux comprenant une bande végétalisée, connectée par 2 accès à la rue du Ponant au Sud.

Le site se décompose de la manière suivante :

Surfaces	Emprise
Espaces verts	3 150 m ²
Lots	84 307 m ²
Voiries	4 000 m ²
Trottoirs	1 700 m ²
Cheminements piétons (stabilisé)	828 m ²
Bassin EP	4 000 m ²
Surface zone classée A au PLU	6 124 m ²
TOTAL	104 109 m²

Figure 1 : PLAN MASSE DE LA FUTURE ZONE D'ACTIVITÉ DE L'ESTREVIGNON



3 CADRAGE REGLEMENTAIRE

Ce projet a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas déposée le 14 février 2023, conformément aux articles L.122-1 et suivants et R.122-3 du Code de l'environnement. En effet, au titre du tableau des seuils et critères à l'article R. 122-2 du code de l'environnement, le projet correspond à la catégorie 39 b) « *Travaux, construction et opérations d'aménagement ; Opération d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha ou dont la surface de plancher ou l'emprise au sol est supérieure ou égale à 10000 m²* ».

Cependant, après examen de cette demande, l'Autorité environnementale a classé cette demande sans suite, en raison d'un terrain d'assiette supérieur au seuil de 10 ha au sens de l'évaluation environnementale, dans la mesure où celui-ci doit comprendre l'entièreté du parcellaire sur lequel le projet sera implanté. Ainsi, en intégrant la totalité du parcellaire, la surface du terrain d'assiette de l'opération d'aménagement est portée à 15,94 ha.

Préalablement à la réalisation de ce dossier, des échanges ont été engagés avec les services instructeurs de la DDTM. La DDTM a souhaité au titre de la rubrique IOTA 2150, que le présent dossier intègre le périmètre où est actuellement implantée la société SILL et qui a fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau en 2016. Cette dernière a également demandé à ce qu'un dossier d'antériorité soit réalisé sur la zone du Vern en raison de pollutions connues sur cette zone.

4 LOCALISATION DU PROJET

Le projet se situe sur la commune de Landivisiau, dans le département du Finistère (29), en région Bretagne. La commune de Landivisiau est située à environ 27 km au Nord Est de la ville de Brest, interconnectées par la RN12, et intégrée à la communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Le site d'implantation a été choisi sur les parcelles cadastrales section ZB, n°68, 75, 134, 154, 199, 200, 201, et ZA n°39, le long d'une voie reliant la voie communale n°8 à la rue du Ponant au Sud, et longé à l'Ouest par un chemin d'exploitation, et à l'Est par la RD230. Le site est situé au Nord-Ouest du bourg de la commune. Il s'agit d'une parcelle agricole exploitée en culture et n'ayant fait l'objet d'aucun aménagement.

Autour du projet se trouvent :

- Au Nord, un boisement de ligneux, au sein duquel circule un cours d'eau affluent de l'Elorn d'Est en Ouest, et comportant plusieurs zones humides ;
- A l'Ouest, des parcelles agricoles comportant de l'habitat diffus et quelques haies ;
- A l'Est, la zone d'activités du Vern, constituée des installations d'activités artisanales et industrielles ;
- Au Sud, une parcelle agricole ainsi que des installations d'activités artisanales et industrielles, ainsi que l'axe de la RN12.

Carte 1 : PLAN DE SITUATION DU SITE D'ETUDE



Carte 2 : LOCALISATION DU SITE D'ETUDE A LANDIVISIAU



5 ETAT ACTUEL

La zone d'étude est actuellement composée de parcelles agricoles anciennement exploitées et d'un boisement de ligneux sur sa partie nord. Au centre de la zone d'étude, au niveau de la limite nord du périmètre du lotissement, s'écoule un cours d'eau affluent de la rivière l'Elorn. Une zone humide présente au sein de la zone d'étude a été prise en considération et exclue du périmètre du lotissement.

Le fonctionnement hydraulique de la zone se constitue actuellement par du ruissellement superficiel sur les terrains naturels, en suivant la topographie de la zone d'étude avec comme exutoire le cours d'eau affluent de l'Elorn.

Les routes présentent à l'est et au sud de la zone constitue des axes de drainage qui déconnecte le bassin versant amont de la zone d'étude.

Le site de la SILL est principalement composé d'un bâtiment industriel d'axe ouest-est, de voiries et parkings et d'espaces verts. La société dispose de son propre ouvrage de gestion des eaux pluviales, elle est donc hydrauliquement déconnectée de la zone d'étude.

Un bassin de gestion des eaux pluviales a été dimensionné pour une pluie d'occurrence décennale.

Tableau 1 : CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES - TPAE

Ouvrage	1 Bassin
Surface totale interceptée	192 700 m ²
Surface active totale	149 697 m ²
Volume minimal utile à prévoir : - Selon méthode des volumes : - Selon méthode des pluies :	4 570 m ³ 5 260 m ³
Volume utile de stockage retenu	5 300 m ³
Forme générale	Bassin à ciel ouvert
Hauteur utile maximale	2.50 m
Débit fuite : Régulation / Orifice d'ajutage (*) :	60 l/s Diamètre minimal 170 mm

Le bassin de gestion des eaux pluviales de l'usine SILL présente un volume de 5 300 m³.

6 ETAT FUTUR

Avant l'aménagement du site, la création d'un système élémentaire de rigoles canalisant le ruissellement vers ce dernier. Il permettra la régulation et le traitement des eaux pluviales en période de travaux qui sont généralement très chargées en matières en suspension. Un filtre en bottes de paille ou géotextile devra compléter cette protection

Pour sa phase d'exploitation, le projet prévoit l'aménagement d'un bassin d'infiltration-régulation des eaux pluviales situé au Nord du site et de la canalisation de transport de gaz, en zone A. Celui-ci aura pour objectif de maîtriser de manière quantitative et qualitative le rejet des eaux pluviales collectées.

Deux types de gestion sont prise en considération dans le dimensionnement des ouvrages :

- Une gestion par un bassin d'infiltration-régulation au nord de la zone de projet pour les espaces collectifs et l'ensemble des îlots, excepté l'îlot C,
- Une gestion des eaux pluviales à la parcelle pour l'îlot C.

Gestion des espaces collectifs :

Compte tenu des perméabilités de surfaces calculées, nous retiendrons un principe de gestion par infiltration-régulation dans les horizons de surface. En effet, une gestion uniquement par infiltration n'étant pas envisageable compte-tenu de la surface active raccordée au bassin. Le bassin enherbé sera réalisé au Nord, sur le point bas de la zone de projet.

Le tableau suivant présente les différents paramètres utilisés pour le dimensionnement de l'ouvrage d'infiltration.

Il présente donc le volume utile à stocker pour un bassin versant donné pour une pluie d'**occurrence trentennale**, une perméabilité retenue de 20 mm/h et d'un débit de fuite de 3 l/s/ha.

Tableau 2 : CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES DES ESPACES COLLECTIFS ET ÎLOTS (EXCEPTÉ ÎLOT C) (SOURCE - EF ÉTUDES)

Surface espaces collectifs (ha)	1,98
Surface totale : espaces collectifs + îlots (excepté îlot C) (ha)	6,94
Coefficient d'imperméabilisation espaces collectifs + îlots (excepté îlot C)	0,67
Surface active (ha)	4,65
Débit de fuite réglementaire (l/s)	20,82
Perméabilité retenue (mm/h)	20
Surface d'infiltration (m ²)	4000
Débit d'infiltration (l/s)	22
Période de retour	30
Volume de rétention nécessaire pour une régulation constante (m³)	1 300
Volume de rétention nécessaire pour une régulation non constante (m³)	1 600
Temps de remplissage	244 minutes
Temps de vidange	8 heures
Type de l'ouvrage d'infiltration-régulation	Bassin enherbé ouvrage de régulation

Débit de fuite de l'ouvrage de surverse (l/s)	2 380
---	-------

Pour les pluies d'occurrence supérieure à la trentennale, un ouvrage de surverse est disposé à l'aval du bassin et débouchera en direction du cours d'eau au Nord du bassin.

Gestion de l'ilot C:

L'ilot C devra réaliser une étude de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Pour cet îlot, les acquéreurs devront disposer de leur propre ouvrage de gestion des eaux pluviales.

La pollution des eaux pluviales est majoritairement de forme particulaire : la majeure partie des polluants est adsorbée sur des particules. La solution la mieux adaptée pour traiter une telle pollution est la **décantation**. Elle se fera au niveau du **bassin d'orage**. Afin de garantir l'**absence d'impact sur le milieu récepteur et les zones naturels**, un **débourbeur-séparateur à hydrocarbures** sera également mis en place sur le projet, à l'aval de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales.

En cas de pollution accidentelle l'ouvrage de régulation des eaux pluviales sera muni d'un dispositif de type vanne guillotine, qui permettra de contenir la pollution au sein de l'ouvrage. Un by-pass sera également réalisé.

La mise en place sur le réseau pluvial de **grilles** dont l'écartement peut varier de 10 à 100 mm permettra en plus, d'éliminer les particules les plus grossières. Un entretien de ces dernières sera réalisé régulièrement pour éviter tout colmatage, qui nuirait au bon écoulement des eaux pluviales.

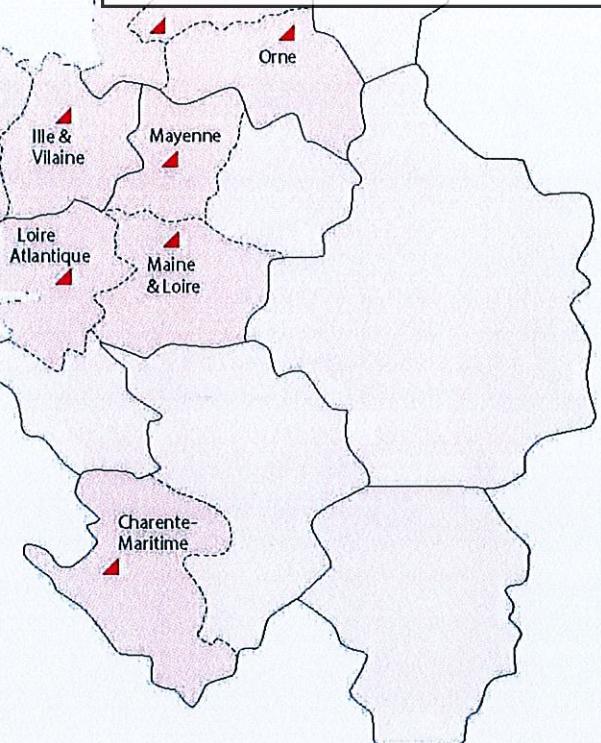
NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADAPTEES A VOTRE TERRITOIRE

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121810-DE



EF Études Loire Atlantique (siège)
3 rue Galilée BP 84114
44341 Bouguenais Cedex
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
contact.44@ef-etudes.fr

AGENCES

EF Études Ille & Vilaine
ZA Le Chemin Renault
35250 Saint Germain sur Ille
Tél : 02 99 55 41 41
Fax : 02 99 55 42 02
contact.35@ef-etudes.fr

EF Études Manche
Tél : 02 33 40 13 69
contact.50@ef-etudes.fr

EF Études Orne
Tél : 02 33 12 62 19
contact.61@ef-etudes.fr

EF Études Calvados
Tél : 02 33 12 62 19
contact.14@ef-etudes.fr

EF Études Côtes d'Armor
Tél : 02 96 44 05 05
contact.22@ef-etudes.fr

EF Études Morbihan
Tél : 02 97 22 38 05
contact.56@ef-etudes.fr

EF Études Mayenne
Tél : 02 43 67 34 60
contact.53@ef-etudes.fr

EF Études Maine & Loire
Tél : 02 41 52 84 18
contact.49@ef-etudes.fr

EF Études Charente-Maritimes
Tél : 05 46 95 58 73
contact.17@ef-etudes.fr



www.ef-etudes.fr

CONSEIL, CONCEPTION & INGÉNIERIE EN ENVIRONNEMENT

Récapitulatif

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121810-DE

1 - Type de demande

Numéro de télédémarche : **B-250917-165510-775-007**

Télédémarche soumise le : **17/09/2025**

Type de demande : **Dépôt initial**

Votre demande comporte-t-elle une demande d'autorisation "travaux miniers" ? : **Non**

Votre numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Conditions d'engagement du pétitionnaire :

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure**
- Je m'engage à ne déposer aucune pièce confidentielle. Ces pièces doivent être déposées directement au service instructeur coordonnateur**
- Je prends note que tous les plans réglementaires (y compris pour les pièces spécifiques IOTA, ICPE, travaux miniers ainsi que les procédures embarquées) sont déposés en fin de la téléprocédure**

2 - Pétitionnaires

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET : **34943561000077**

Organisme : **EF ETUDES PAR ABREVIATION E.F.E.**

Nom : **FRITEAU**

Prénom : **Lucas**

Fonction : **Chargé d'études**

Adresse électronique : **l.friteau@ef-etudes.fr**

Phone : **+(33) 223371376**

Cellphone : **+(33) 630211688**

Mandat (Pièce Jointe) : **MANDAT_DE_DEPOT.pdf**

Un ou plusieurs pétitionnaires : **Un seul Pétitionnaire**

Personne Morale

N° SIRET : **24290075100189**

Raison sociale : **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

Forme juridique : **Communauté de communes**

Adresse en France

RUE ROBERT SCHUMAN
ZONE DE KERVEN
29400 LANDIVISIAU

Signataire

Nom : **BILLON**

Prénom : **Henri**

Qualité : **Président**

Adresse électronique : m.roignant@paysdelandi.com

Phone : +(33) 298684241

Cellphone : +(33) 629900485

Référent

Nom : **FRITEAU**

Prénom : **Lucas**

Fonction : **Chargé d'études**

Adresse électronique : l.friteau@ef-etudes.fr

Phone : +(33) 223371376

Cellphone : +(33) 630211688

Courriel d'échange avec l'administration

Courriel : m.roignant@paysdelandi.com

3 - Description et présentation générale du projet

Nom de votre projet : **Parc d'activité de Lestrevignon**

Fichier décrivant votre projet (Pièce Jointe) :

ETUDE_DIMPACT_ZAE_LESTREVIGNON_LANDIVISIAU_DESCRIPTION_DU_PROJET.pdf

Note de présentation non technique (Pièce Jointe) :

ETUDE_DIMPACT_ZAE_LESTREVIGNON_LANDIVISIAU_RNT.pdf

Justificatif de maîtrise foncière (Pièce Jointe) : **Justif_maitrise_fonciere.pdf**

Une demande d'autorisation d'urbanisme a-t-elle déjà été déposée préalablement à la demande d'autorisation environnementale ? : **Oui**

Justificatif de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme (Pièce jointe) : **Depot_PA_lestrevignon.pdf**

D'autres demandes d'autorisation ou déclaration requérant l'organisation d'une enquête publique sont-elles nécessaires à la réalisation du projet ? : **Non**

Votre projet constitue un projet de production de technologie "zéro net" - règlement européen "industrie zéro émission nette" (NZIA) : **Non**

4 - Localisation

Adresse du projet

Code postal et commune : **29400 LANDIVISIAU**

Numéro et voie ou lieu dit : **Lestrevignon**

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121810-DE

Géolocalisation du projet

X = **177381**

Y = **6847844**

Projection : **Lambert 93**

Comment souhaitez-vous renseigner les parcelles de votre projet terrestre ? **J'ai plus de 5 parcelles ou je préfère ajouter un fichier contenant les parcelles**

Parcelles

Votre projet est-il tout ou partie terrestre ? **Oui**

Fichier des parcelles (Pièce Jointe) : **Parcelles.csv**

Références géographiques

Mon projet n'est pas concerné

Géolocalisation du projet

Géolocalisation du projet (Pièce Jointe) : **Site.zip**

5 - Activités

La demande est-elle une régularisation d'activités ? **Non**

La demande du pétitionnaire comprend :

- Une ou plusieurs installation(s) IOTA (loi sur l'eau) soumise(s) à autorisation.**

Votre demande concerne également une ou plusieurs des procédures embarquées suivantes :

Aucune

Votre demande comprend-elle des rubriques IOTA (A, D) ou ICPE (A, E, DC, D) ou des items de travaux miniers (A, D) : **Oui**

Le tableau des nomenclatures ICPE, IOTA et items de travaux miniers :

* Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Quantité projet	* Régime	Précisions sur les AIOT concernées par le projet
2.1.5.0	2.1.5.0.1	Rejets d'eaux pluviales	158	158	A	

Votre projet est-il soumis à des rubriques de la nomenclature évaluation environnementale : **Oui**

Le tableau des rubriques de la nomenclature Évaluation Environnementale :

* Régime	* N° de catégorie et de sous-catégorie
Systématique	39° b) Opérations d'aménagement

6 - Dépôt de l'étude d'impact ou d'incidence

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le

ID : 029-212901052-20251218-2025121810-DE

Votre demande comprend une : **Étude d'impact**

Ma demande comprend une étude d'impact car : **Le projet est soumis à évaluation environnementale systématique.**

L'étude d'impact sans ses annexes (Pièce Jointe) :

ETUDE_DIMPACT_ZAE_ATESTREVIGNON_LANDIVISIAU_ETUDE_DIMPACT_ET_ANTERIORITE.pdf

Les annexes de l'étude d'impact (Pièce Jointe) :

ETUDE_DIMPACT_ZAE_ATESTREVIGNON_LANDIVISIAU_ANEXES_EI.pdf

Le résumé non technique de l'étude d'impact (Pièce Jointe) :

ETUDE_DIMPACT_ZAE_ATESTREVIGNON_LANDIVISIAU_RNT.pdf

La présentation de votre projet (Description de votre projet pour le grand public) : **Le projet consiste en l'aménagement d'un parc d'activité communautaire sur une surface de 9,33 ha, en vue de permettre la construction de bâtiments d'entreprises industrielles, artisanales et de services. Ce projet est situé au lieu dit Lestrevignon sur la commune de Landivisiau et est porté par la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.**

7 - Pièces spécifiques Icpe / Iota

Pièces spécifiques à IOTA

Déclaration d'Intérêt Général : **Non**

Prélèvement d'Eau : **Non**

Mon projet ne contient aucune autre caractéristique

Cette démarche initiale de déclaration environnementale est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? ([R. 214-32 II 7°](#) et [D. 181-15-3 bis](#)) **Oui**

8 - Plans

Emplacement du projet (Pièce Jointe) : **LOCALISATION_IGN_1-25000.pdf**

Éléments graphiques, plans ou cartes (Pièce Jointe) : **PLAN_MASSE_ATESTREVIGNON.pdf**



Aménagement du parc d'activité communautaire de Lestrévignon

Dossier d'autorisation
environnementale

Application des articles L. 181-1 à
L.181-4 du Code de
l'environnement

Résumé non technique

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du
Pays de Landivisiau

Zone de Kerven
Rue Robert Schuman

29400 – Landivisiau

EF Études
ZA Le Chemin Renault
35 250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
Tel : 02.99.55.41.41
contact.35@ef-etudes.fr

Réf ETDI061

Date : Juin 2025



Table des matières

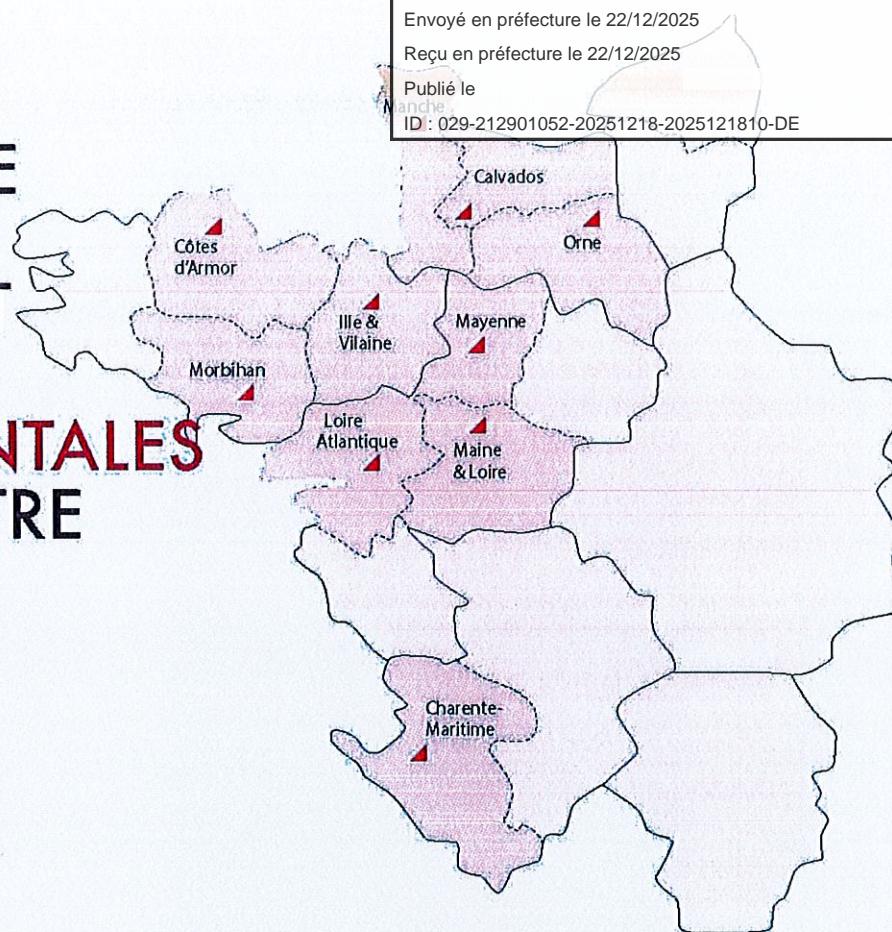
1	Synthèse descriptive du projet	3
---	--------------------------------------	---

1 SYNTHESE DESCRIPTIVE DU PROJET

Projet	Création de la zone d'activités de Lestrevignon + dossier d'antériorité de la zone du Vern
Pétitionnaire	<p>Nom : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau SIRET : 242 900 751 00189 Adresse : Zone de Kerven – rue Robert Schuman, 29400 LANDIVISIAU Téléphone : 02 98 68 42 41 Personne en charge du suivi du dossier : Marc ROIGNANT Email : m.roignant@paysdelandi.com</p>
Localisation du projet	<p>Lestrevignon – 29400 LANDIVISIAU Parcelles cadastrales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZB : 68, 75, 134, 154, 199, 200 et 201 - ZA : 39
Rubriques réglementaires	<p>IOTA 2150 : emprise supérieure à 20 ha → Autorisation Article R122-2 : terrain d'assiette supérieur à 10 ha → Evaluation environnementale systématique</p>
Avant projet	<p>Site industriel de la SILL en service avec une gestion des eaux pluviales déclarée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau séparatif - Bassin de stockage à ciel ouvert : <ul style="list-style-type: none"> o Période de retour : 10 ans o Volume : 5 300 m³ o Débit de fuite : 60 l/s o Séparateur à hydrocarbures o Vanne d'isolement en cas de pollution accidentelle - Exutoire : cours d'eau non nommé affluent de l'Elorn <p>Parcelles agricoles anciennement exploitées. Ruissellement de surface vers le cours d'eau au nord du projet de lotissement.</p>
Après projet	Création d'une zone d'activités d'un périmètre de 10,41 ha composée de 8,43 ha d'espaces à lotir, d'espaces collectifs et d'un bassin de gestion des eaux pluviales
Gestion des eaux pluviales	<p>Ouvrage de gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau séparatif - Espaces collectifs + îlots (excepté îlot C) : <ul style="list-style-type: none"> o Bassin enherbé d'un volume de 1 800 m³ <ul style="list-style-type: none"> - Infiltration et régulation - Perméabilité retenue : 20 mm/h - Débit de fuite 20,82 l/s (3l/s/ha) - Séparateur à hydrocarbures - Vanne d'isolement en cas de pollution accidentelle - Exutoire : cours d'eau non nommé affluent de l'Elorn - îlot C : <ul style="list-style-type: none"> o Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales à la charge des acquéreurs
Gestion des eaux usées	<p>Poste de relevage avec rejet vers le réseau communal raccordé à la station d'épuration du Blaise.</p> <p>La charge est estimée à 170 EH (20 EH/ha).</p>

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADAPTEES A VOTRE TERRITOIRE

EF Études Loire Atlantique (siège)
3 rue Galilée BP 84114
44341 Bouguenais Cedex
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
contact.44@ef-etudes.fr



AGENCES

EF Études Ille & Vilaine
ZA Le Chemin Renault
35250 Saint Germain sur Ille
Tél : 02 99 55 41 41
Fax : 02 99 55 42 02
contact.35@ef-etudes.fr

EF Études Manche
Tél : 02 33 40 13 69
contact.50@ef-etudes.fr

EF Études Orne
Tél : 02 33 12 62 19
contact.61@ef-etudes.fr

EF Études Calvados
Tél : 02 33 12 62 19
contact.14@ef-etudes.fr

EF Études Côtes d'Armor
Tél : 02 96 44 05 05
contact.22@ef-etudes.fr

EF Études Morbihan
Tél : 02 97 22 38 05
contact.56@ef-etudes.fr

EF Études Mayenne
Tél : 02 43 67 34 60
contact.53@ef-etudes.fr

EF Études Maine & Loire
Tél : 02 41 52 84 18
contact.49@ef-etudes.fr

EF Études Charente-Maritimes
Tél : 05 46 95 58 73
contact.17@ef-etudes.fr



www.ef-etudes.fr

Arrêté Municipal N° 25/0223

Le Maire,

VU la lettre en date du **24 novembre 2025** par laquelle le **Maître PAGNOUX Benjamin, Notaire**, demande l'alignement de la propriété sise, **8, place Galliéni**, parcelle cadastrée section **BM N° 0055**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'article L 112-1 Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT l'état des lieux effectué par les Services Techniques de la commune,

ARRETE :

ARTICLE 1 : ALIGNEMENT

L'alignement est défini selon la limite de fait actuelle avec **la place Galliéni et la rue du Maréchal Joffre**.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public communal. Au cas où le pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation de voirie) ou faire une déclaration de travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté n'est délivré que sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Maître PAGNOUX Benjamin - Notaire - 17, place de Saint Herbot - 29490 GUIPAVAS.

Landivisiau, le

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire

« ECONOMIE – PROJETS URBAINS – FONCIER »

Yvan MORRY

Arrêté Municipal N° 25/0223

Le Maire,

VU la lettre en date du **24 novembre 2025** par laquelle le **Maître PAGNOUX Benjamin, Notaire**, demande l'alignement de la propriété sise, **8, place Galliéni**, parcelle cadastrée section **BM N° 0055**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'article L 112-1 Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT l'état des lieux effectué par les Services Techniques de la commune,

ARRETE :

ARTICLE 1 : ALIGNEMENT

L'alignement est défini selon la limite de fait actuelle avec **la place Galliéni et la rue du Maréchal Joffre**.

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté a uniquement pour but de fixer les limites du domaine public communal. Au cas où le pétitionnaire désirerait effectuer des travaux, il devra obtenir les autorisations réglementaires (permis de construire, autorisation de voirie) ou faire une déclaration de travaux.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté n'est délivré que sous réserve du droit des tiers.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Maître PAGNOUX Benjamin - Notaire – 17, place de Saint Herbot – 29490 GUIPAVAS.

Landivisiau, le

Pour le Maire et par délégation

L'Adjoint au Maire

« ECONOMIE – PROJETS URBAINS – FONCIER »

Yvan MORRY



DEVIS N° RB202511008

OBJET :

TRAVAUX +/- VALUE SALLE TY GUEN

MAIRIE DE LANDIVISIAU

BREST Le 05 Novembre 2025

Désignation	U	Quantité	Prix Unitaire	Montant Total
RAVAUX ELECTRIQUE SALLE TY GUEN				
ravaux modifcatifs avec moins value du chemin de câble non posé t remplacé par du tube irl et fixations				
I. CANALISATIONS				
DC type fil CFO non posé UBE IRL -accessoires de fixations	ML ENS	-180,00 1,00	18,18 1.764,10	-3.272,40 1.764,10
1. TOTAL CANALISATIONS	H.T.	1,00	-1.508,30	-1.508,30
Montant Total Net HT				-1.508,30 €
T.V.A 20,00 %				- 301,66 €
Montant Total TTC				-1.809,96 €

Date de valeur : Novembre 2025



Aménagement du parc d'activité communautaire de Lestrévignon

Dossier d'autorisation
environnementale
Application des articles L. 181-1 à
L.181-4 du Code de
l'environnement

Résumé non technique

MAITRE D'OUVRAGE :

Communauté de Communes du
Pays de Landivisiau

Zone de Kerven
Rue Robert Schuman

29400 – Landivisiau

EF Études
ZA Le Chemin Renault
35 250 SAINT GERMAIN SUR ILLE
Tel : 02.99.55.41.41
contact.35@ef-etudes.fr

Réf ETDI061

Date : Juin 2025

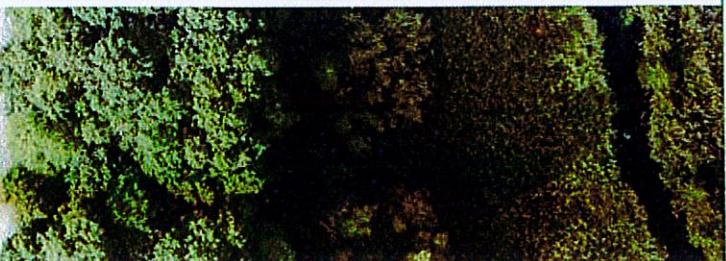


Table des matières

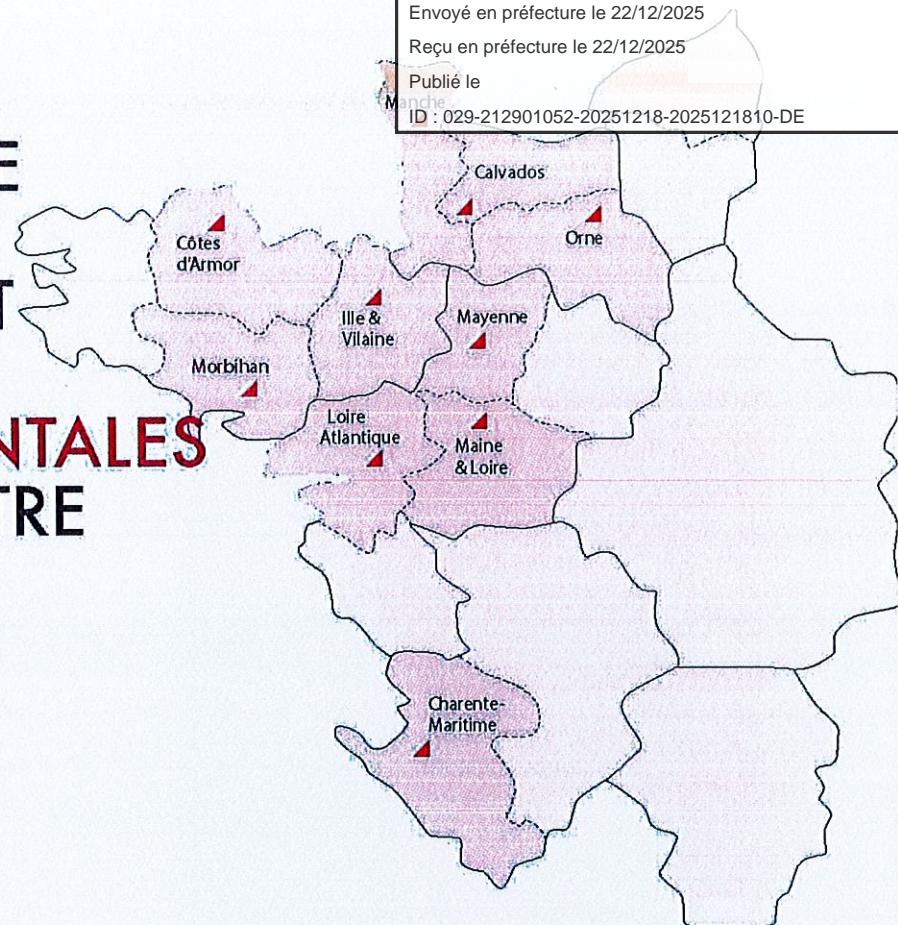
1	Synthèse descriptive du projet	3
---	--------------------------------------	---

1 SYNTHESE DESCRIPTIVE DU PROJET

Projet	Création de la zone d'activités de Lestrevignon + dossier d'antériorité de la zone du Vern
Pétitionnaire	<p>Nom : Communauté de Communes du Pays de Landivisiau SIRET : 242 900 751 00189 Adresse : Zone de Kerven – rue Robert Schuman, 29400 LANDIVISIAU Téléphone : 02 98 68 42 41 Personne en charge du suivi du dossier : Marc ROIGNANT Email : m.roignant@paysdelandi.com</p>
Localisation du projet	<p>Lestrevignon – 29400 LANDIVISIAU Parcelles cadastrales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ZB : 68, 75, 134, 154, 199, 200 et 201 - ZA : 39
Rubriques réglementaires	<p>IOTA 2150 : emprise supérieure à 20 ha → Autorisation Article R122-2 : terrain d'assiette supérieur à 10 ha → Evaluation environnementale systématique</p>
Avant projet	<p>Site industriel de la SILL en service avec une gestion des eaux pluviales déclarée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau séparatif - Bassin de stockage à ciel ouvert : <ul style="list-style-type: none"> o Période de retour : 10 ans o Volume : 5 300 m³ o Débit de fuite : 60 l/s o Séparateur à hydrocarbures o Vanne d'isolement en cas de pollution accidentelle - Exutoire : cours d'eau non nommé affluent de l'Elorn <p>Parcelles agricoles autrefois exploitées. Ruisseau de surface vers le cours d'eau au nord du projet de lotissement.</p>
Après projet	Création d'une zone d'activités d'un périmètre de 10,41 ha composée de 8,43 ha d'espaces à lotir, d'espaces collectifs et d'un bassin de gestion des eaux pluviales
Gestion des eaux pluviales	<p>Ouvrage de gestion des eaux pluviales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réseau séparatif - Espaces collectifs + îlots (sauf îlot C) : <ul style="list-style-type: none"> o Bassin enherbé d'un volume de 1 800 m³ <ul style="list-style-type: none"> - Infiltration et régulation - Perméabilité retenue : 20 mm/h - Débit de fuite 20,82 l/s (3l/s/ha) - Séparateur à hydrocarbures - Vanne d'isolement en cas de pollution accidentelle - Exutoire : cours d'eau non nommé affluent de l'Elorn - îlot C : <ul style="list-style-type: none"> o Création d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales à la charge des acquéreurs
Gestion des eaux usées	<p>Poste de relevage avec rejet vers le réseau communal raccordé à la station d'épuration du Blaise.</p> <p>La charge est estimée à 170 EH (20 EH/ha).</p>

NOTRE EXPERTISE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES ADAPTEES A VOTRE TERRITOIRE

EF Études Loire Atlantique (siège)
3 rue Galilée BP 84114
44341 Bouguenais Cedex
Tél : 02 51 70 67 50
Fax : 02 51 70 62 85
contact.44@ef-etudes.fr



AGENCES

EF Études Ille & Vilaine
ZA Le Chemin Renault
35250 Saint Germain sur Ille
Tél : 02 99 55 41 41
Fax : 02 99 55 42 02
contact.35@ef-etudes.fr

EF Études Manche
Tél : 02 33 40 13 69
contact.50@ef-etudes.fr

EF Études Orne
Tél : 02 33 12 62 19
contact.61@ef-etudes.fr

EF Études Calvados
Tél : 02 33 12 62 19
contact.14@ef-etudes.fr

EF Études Côtes d'Armor
Tél : 02 96 44 05 05
contact.22@ef-etudes.fr

EF Études Morbihan
Tél : 02 97 22 38 05
contact.56@ef-etudes.fr

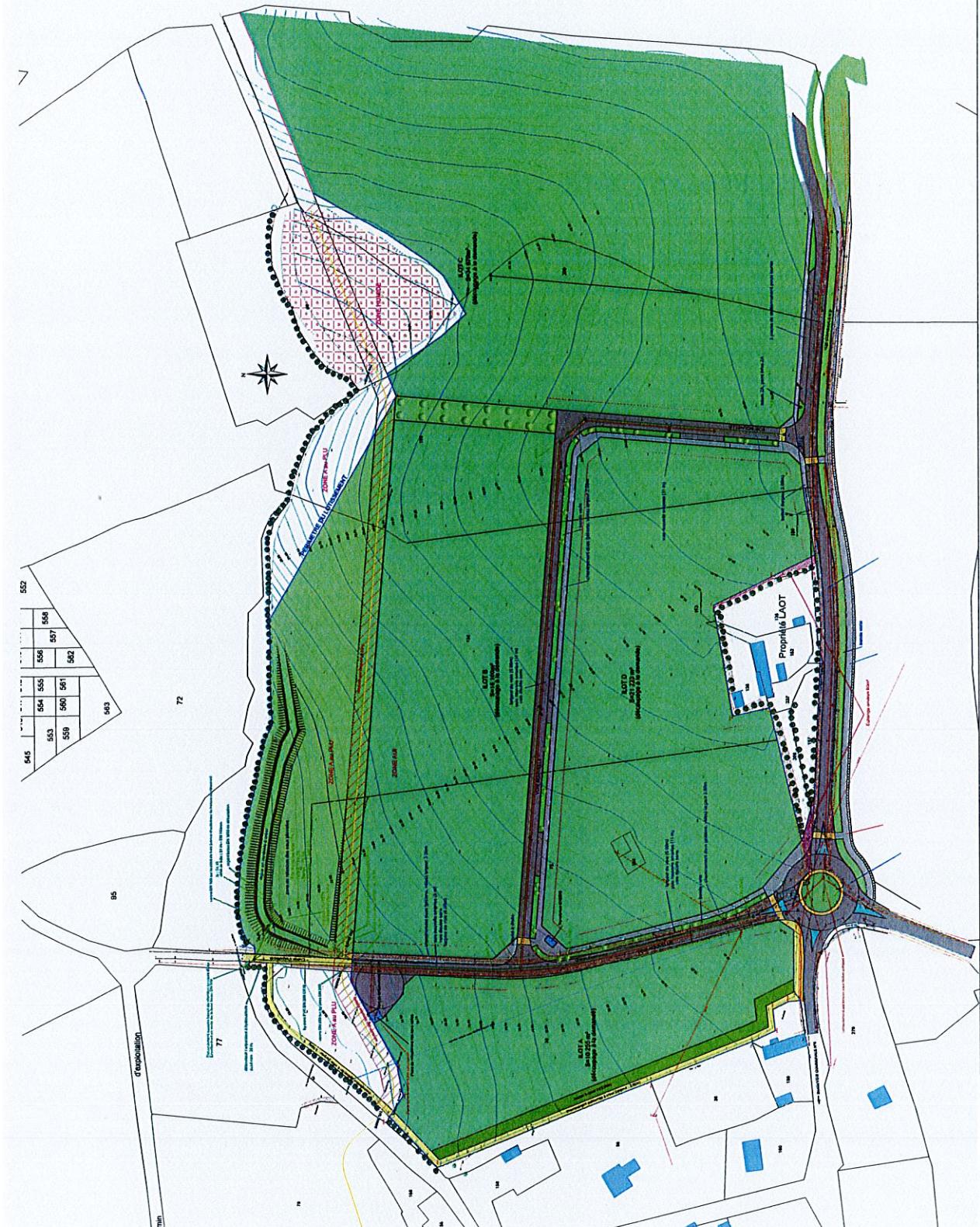
EF Études Mayenne
Tél : 02 43 67 34 60
contact.53@ef-etudes.fr

EF Études Maine & Loire
Tél : 02 41 52 84 18
contact.49@ef-etudes.fr

EF Études Charente-Maritimes
Tél : 05 46 95 58 73
contact.17@ef-etudes.fr



www.ef-etudes.fr



LEGENDE

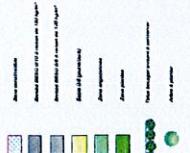


Tableau des surfaces

Plot A	10 285 m ²
Plot B	18 186 m ²
Plot C	24 693 m ²
Plot D	21 222 m ²
	10 210 m ²
Surface totale des lots	84 310 m ²
Ville, Administration, établissement, bâtiment	8 821 m ²
Surface totale des lots	102 432 m ²

Les surfaces sont indiquées à l'état net débarré à l'heure de l'appréciation

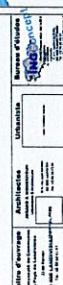
LEGENDE



Département du FINISTERE

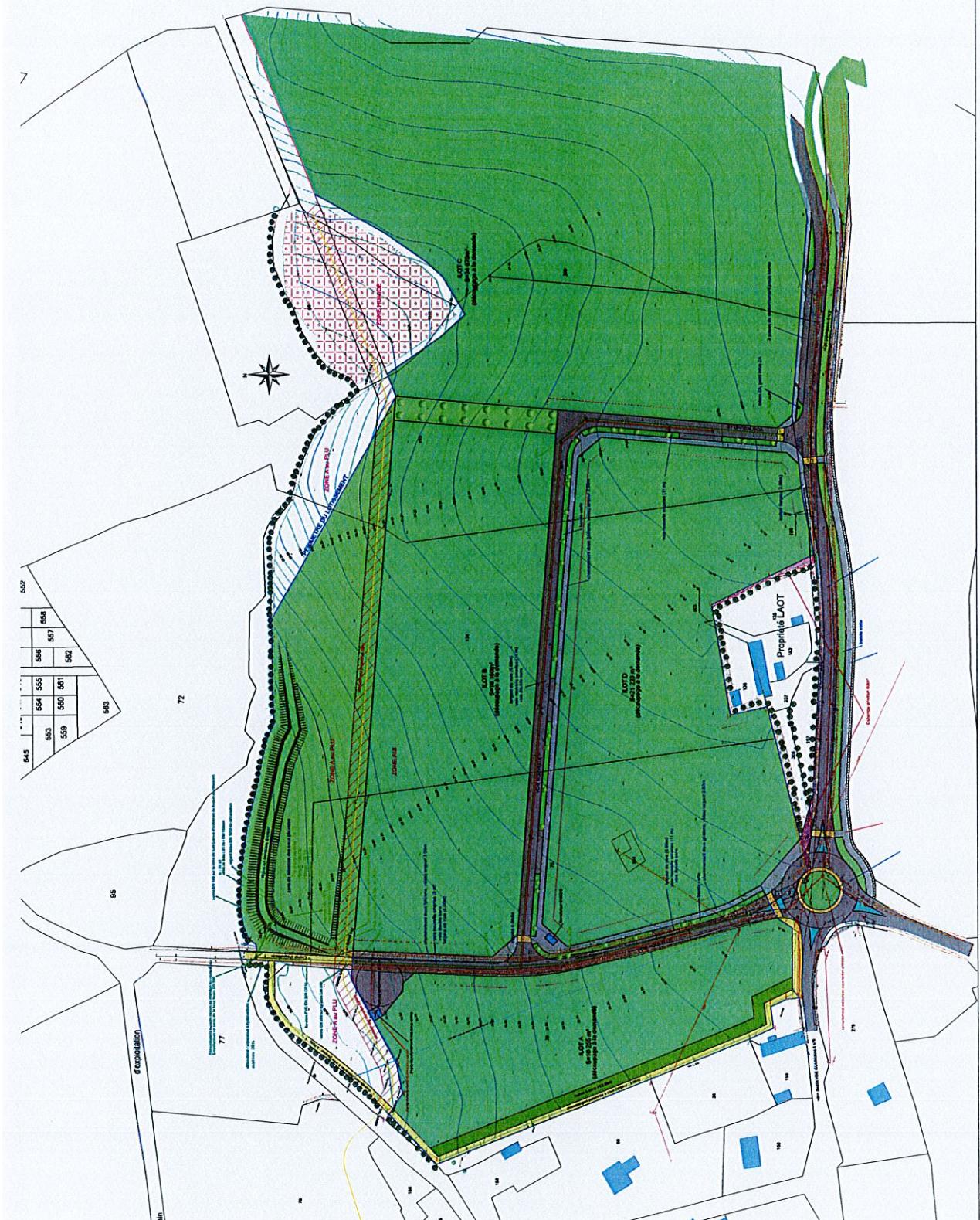
Ville de Landivisiau

"Lezergaouz"



OPERATION :

AMénagement la zone artificielle
de Lestrevion - LandivisiauPLAN DE MASSE
- AVP -



EGENDE

Tableau des surfaces

EGENDE

LL OLIVEL
EAUX PLUVIALES
 Les Pluies sont
 des Pluies et eaux
 de ruissellement
 et d'écoulement
 des sols

Département du FINISTERE

Ville de Landivisiau

"L'attribution"	"L'attribution"	"L'attribution"
"Le territoire"	"Le territoire"	"Le territoire"
"L'attribution"	"L'attribution"	"L'attribution"
"Le territoire"	"Le territoire"	"Le territoire"

OPERATION:

OPERATION:

PLAN DE MASSE